



Communiqué de presse

INDECOSA-CGT s'inquiète d'un possible renoncement du gouvernement à la promesse de campagne de François Hollande de doublement du plafond du livret A !

« C'est pourquoi, je me suis engagé à réaliser 150 000 logements réellement sociaux par an, grâce au doublement du livret A et des aides à la pierre ... », François Hollande : promesse de campagne (lettre au DAL du 27/04/2012).

INDECOSA-CGT s'est exprimée à de nombreuses reprises à propos de ce placement qui équipe 94 % de nos concitoyens avec 61 millions de comptes ouverts. La dernière fois, c'était en février 2012, pour protester contre la non application de la règle de calcul du taux fixée en février 2008 qui aurait dû porter sa rétribution à 2.75% alors que celle-ci était maintenue à 2.25%.

Ce livret A créé, en même temps que la caisse d'épargne de Paris le 28 mai 1818, a vu sa distribution généralisée en 2009 et si la centralisation des fonds collectés à la caisse des dépôts et consignations (CDC), avec pour objectif le financement du logement social, était totale avant cette « généralisation », elle peine désormais à atteindre les 65 %, le décret du 16 mars 2011 laissant aux nouveaux acteurs jusqu'au 1^{er} mai 2022 pour y parvenir.

Le besoin en matière de construction de logements et en réhabilitations est considérable, tout particulièrement en zone urbaine, il est estimé à 500 000 nouveaux logements par an dont 150 000 logements sociaux (60 000 pour l'Île-de-France) et à 1 million par an pour les réhabilitations (notamment thermiques). Pour la fondation Abbé Pierre, « les mises en chantier ont, au contraire, chuté de 22.5 % entre février et avril 2012 ».

Pour parvenir à inverser cette tendance et répondre aux besoins de financement INDECOSA-CGT préconise avec le collectif « pour un pôle public financier au service des droits » deux solutions :

- Le retour immédiat à la centralisation à 100% des fonds collectés à la CDC.
- La concrétisation de la promesse de campagne de François Hollande qui porterait le plafond du livret A de 15 300€ à 30 600€.

Les multiples interventions des banques (qui ont d'autres priorités) contre ce projet avec le relai du gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, les déclarations du ministre des finances Pierre Moscovici « nous veillerons à mettre en place un calendrier sans déstabiliser les acteurs concernés », « la réforme sera mise en place au rythme des besoins »..., nous incitent à nous associer à toutes les actions menées pour que les promesses faites aux plus fragiles ne soient pas remises en cause au nom de la rigueur budgétaire.